Pratiques de jeux d'argent et de hasard (JAH) à La Réunion

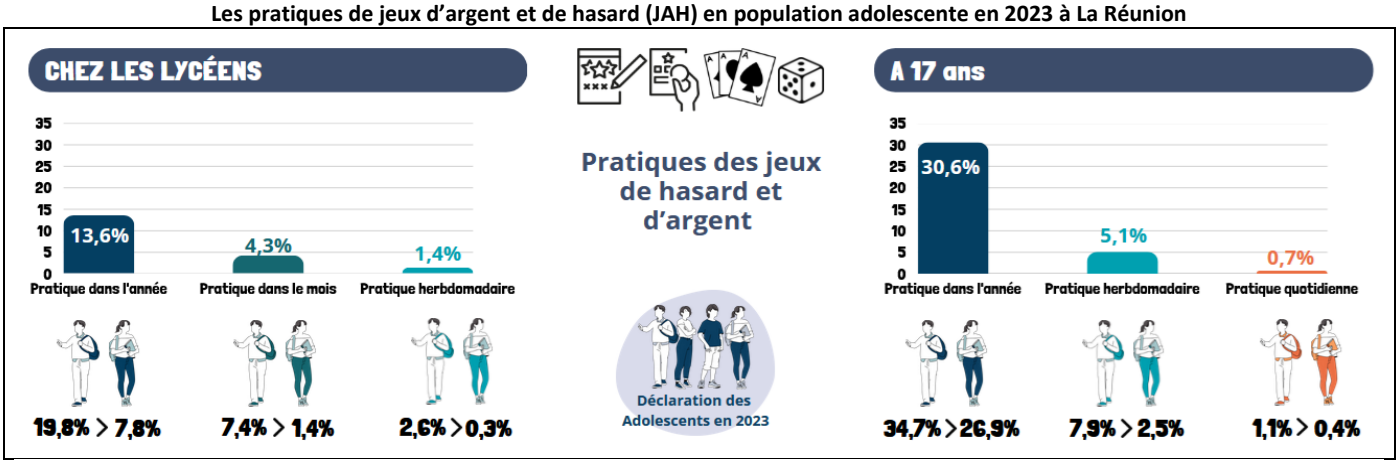
FAITS MARQUANTS – PRATIQUES DE JEUX D'ARGENT ET DE HASARD (JAH) DECLAREES CHEZ LES ADOLESCENTS

Pour décrire les conduites addictives chez les jeunes, 2 études nationales déclinées localement peuvent être utilisées :

- *ENCLASS : Enquête nationale en collège et en lycée chez les adolescents sur la santé et les substances. C'est une enquête statistique biennale en ligne qui se déroule en milieu scolaire dans toute la France (échantillon aléatoire).*
- *ESCAPAD : Enquête sur la santé et les consommations lors de la journée défense et citoyenneté. Elle porte sur la santé des jeunes garçons et filles âgés de 17 ans, ainsi que sur leurs consommations de produits psychoactifs et leurs conduites addictives. C'est une enquête statistique sur la base d'un échantillon aléatoire.*

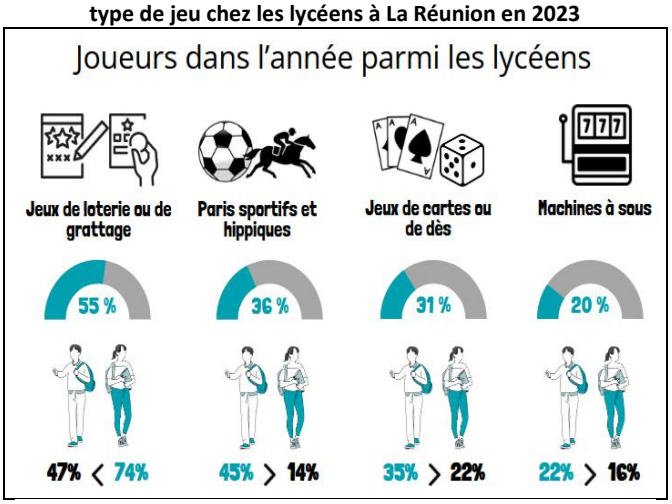
- *Un peu plus d'un lycéen sur 10 déclarent avoir misé de l'argent sur des jeux d'argent et de hasard (JAH) au cours des 12 derniers mois en 2023. Une fréquence d'usage qui augmente avec l'âge puisqu'à 17 ans, près d'un adolescent sur 3 déclare avoir joué dans l'année. L'usage hebdomadaire concerne 5% des adolescents de 17 ans. Moins de 1% des adolescents de 17 ans déclarent jouer de manière quotidienne.*
- *Prédominance masculine pour les pratiques de jeux à 17 ans. Et plus les usages sont fréquents, et plus les garçons sont concernés.*
- *Des différences nettes de pratiques entre les sexes au lycée en 2023 : les filles jouent plus souvent aux jeux de loterie et de grattage. A l'inverse, les garçons misent plus souvent sur les paris sportifs et hippiques et les jeux de cartes ou de dés.*
- *Des pratiques de JAH à 17 ans un peu plus fréquentes au niveau régional par rapport à la moyenne hexagonale, quelle que soit la fréquence de pratique.*

Les pratiques de jeux d'argent et de hasard (JAH) en population adolescente en 2023 à La Réunion



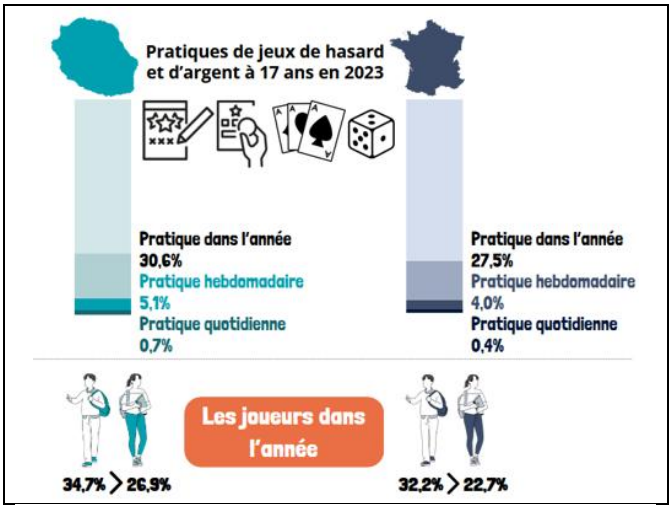
Sources : Enclass 2023 – OFDT, Rectorat, ARS, ORS (Collèges et Lycées), Escapad 2023 OFDT (Jeunes de 17 ans)

Fréquence de pratiques des jeux d'argent et de hasard selon le type de jeu chez les lycéens à La Réunion en 2023



Sources : Enclass 2023 – OFDT, Rectorat, ARS, ORS (Collèges et Lycées)

Pratique des jeux d'argent et de hasard chez les adolescents de 17 ans en 2023



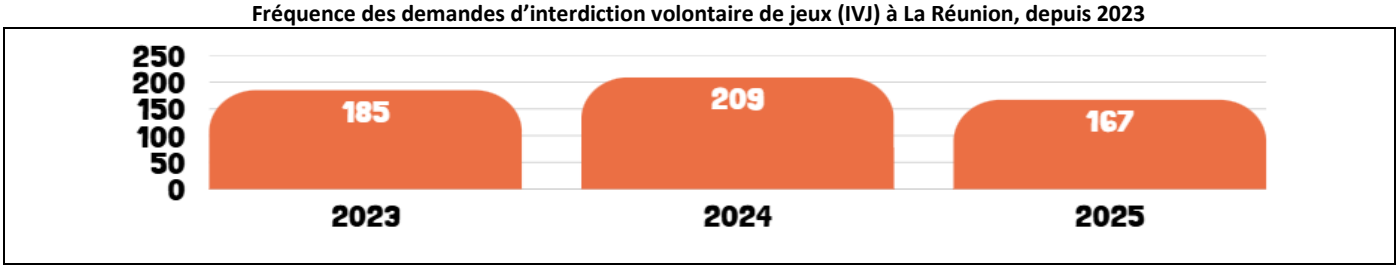
Sources : Escapad 2023 OFDT (Jeunes de 17 ans)

FAITS MARQUANTS – USAGES PROBLEMATIQUES DES JEUX

Les données sont issues des statistiques d'interdictions volontaires de jeux (IVJ). Les données relatives au fichier de l'interdiction volontaire de jeux permettent d'approcher l'évolution de ce phénomène. Auparavant gérée par le Ministère de l'Intérieur et inclus depuis 2020 dans les prérogatives de l'Autorité nationale des jeux (ANJ), l'interdiction volontaire de jeux est une démarche qui entraîne une interdiction d'accès, sur l'ensemble du territoire national, aux casinos, aux clubs de jeux, aux sites de jeux en ligne agréés par l'ANJ (paris sportifs, paris hippiques et poker), au site de jeux de loterie en ligne exploité par la FDJ ainsi que sur les bornes de jeux accessibles avec un compte joueur exploitées par les opérateurs titulaires de droits exclusifs (FDJ et PMU). Cette démarche se fait directement sur Internet auprès de l'ANJ. Cependant, si la personne ne peut pas faire sa démarche par internet, il existe aussi la possibilité de le faire en format papier. (https://interdictiondejeux.anj.fr/demande-interdiction/presentation).
L'IVJ s'applique au périmètre des opérateurs agréés (opérateurs en ligne), des casinos et clubs ainsi que pour le jeu sur compte en réseau physique, et pendant un minimum de trois ans. Au-delà de cette période, la mesure prend fin uniquement à la demande du joueur, c'est-à-dire qu'elle reste en vigueur tant que la personne concernée ne prend pas l'initiative de lever l'interdiction.

- En 2025, 167 personnes figuraient sur le registre, soit une moyenne de 187 personnes inscrites par an entre 2023 et 2025. En 2025, 55 personnes ont demandé à lever cette interdiction de jeux (0 les 2 années précédentes).
- Une tendance à la baisse est constatée par rapport aux années précédentes : -10% par rapport à 2023 et -22% par rapport à 2024.

Fréquence des demandes d'interdiction volontaire de jeux (IVJ) à La Réunion, depuis 2023

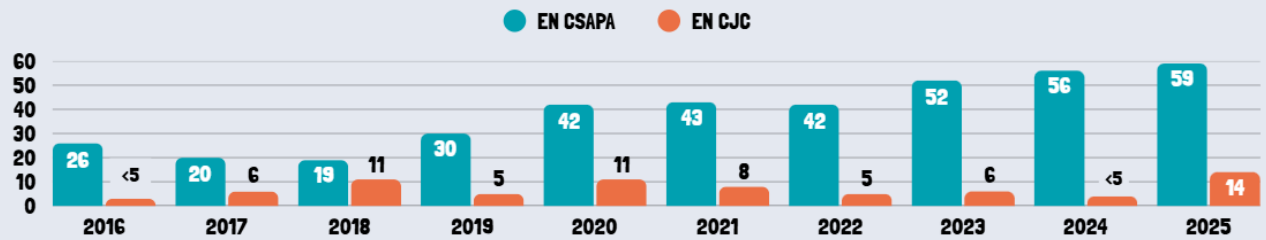


Sources : ANJ

ZOOM : Prise en charge médicosociale des addictions aux jeux de hasard et d'argent

Depuis quelques années, les données de prise en charge médicosociale révèlent une augmentation du nombre de personnes suivies pour des addictions comportementales liées aux jeux de hasard et d'argent.
En 2025, 59 usagers sont pris en charge en CSAPA (1% de la file active des centres de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et 14 jeunes en CJC (2% de la file active des consultations jeunes consommateurs) pour ce motif.
Sur les trois dernières années, environ une soixantaine de personnes sont ainsi suivies en moyenne chaque année par les structures médicosociales spécialisées en addictologie.
Or, entre 2023 et 2025, le nombre de personnes rencontrant des difficultés avec leur pratique de jeu est estimé, a minima, à près de 200 en moyenne par an (données des IVJ ci-dessus). Même si les données de prise en charge hospitalière ne sont pas prises en compte, on observe un écart entre besoins et prise en charge, ce qui interroge sur l'accès et le recours aux dispositifs de soins pour les addictions comportementales.

Fréquence des usagers pris en charge par les structures médicosociales spécialisées en addictologie, pour une problématique de jeux de hasard et d'argent (y compris en ligne) à La Réunion



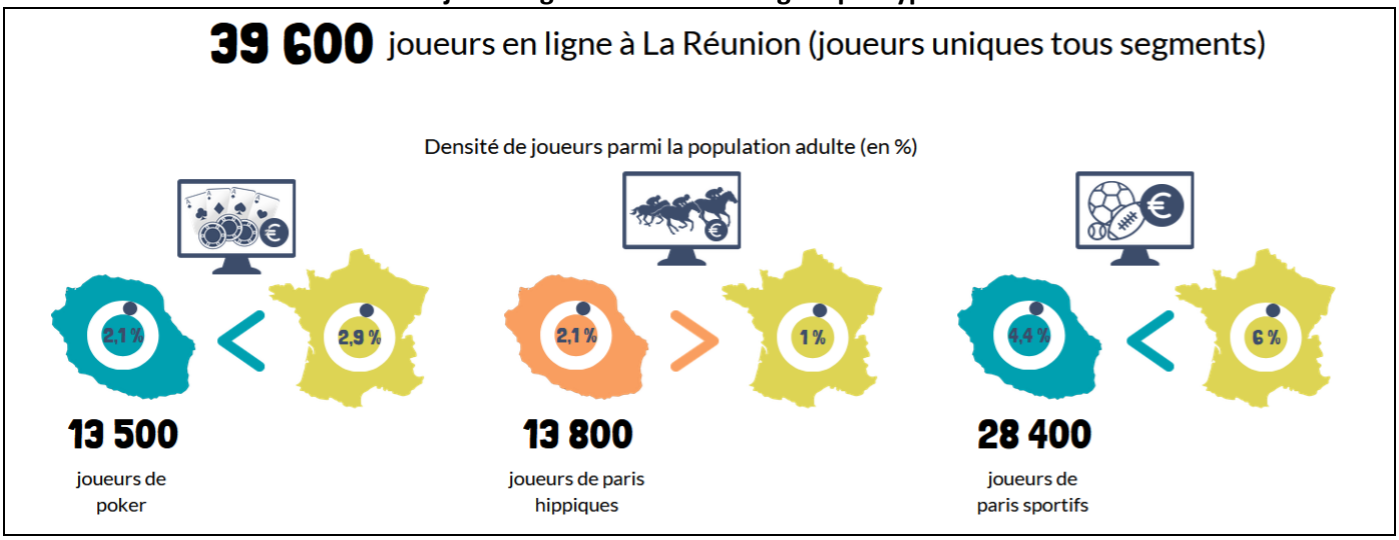
Sources : Association Addictions France 974, Réseau Oté ! (Rapport d'activités des CSAPA)
CSAPA : Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie / CJC : Consultation Jeunes Consommateurs

FAITS MARQUANTS – JEUX EN LIGNE

La pratique des JAH en ligne sur l'offre agréée (soit les jeux de paris sportifs, de paris hippiques et de poker) requiert au préalable, l'ouverture d'un compte joueur auprès de l'opérateur choisi où sont renseignées plusieurs informations dont le sexe de la personne titulaire du compte joueur. Un joueur pouvant ouvrir autant de comptes joueurs que d'opérateurs présents sur un segment, ces données sont ensuite réagrégées de sorte à obtenir la population des joueurs. Il est important de rappeler l'existence d'une pratique de partage de compte, c'est-à-dire la possibilité pour un tiers d'utiliser un compte joueur dont il n'est pas titulaire (par exemple un compte joueur domestique partagé par plusieurs membres d'un même foyer). Cette pratique ne peut être appréhendée via les données issues de la régulation. De fait, la stratification par sexe correspond à celui renseigné à l'occasion de la création du compte joueur. Les données sont centralisées et exploitées par l'Autorité nationale des Jeux (ANJ).

- Le jeu en ligne sur l'offre agréée, une pratique qui concerne 39 600 adultes sur l'île en 2024. Rapportée à l'ensemble de la population adulte, la pratique du jeu en ligne en 2024 sur le segment agréé concerne 6,1% des adultes contre 7,1% au niveau national.
- Les joueurs de paris sportifs les plus représentés (4,4% de la population adulte), devant les joueurs de paris hippiques (2,1%) et les joueurs de poker (2,1%).
- Une fréquence de joueurs plus élevée sur l'île pour les paris hippiques mais moindre pour les paris sportifs et le poker.

Prévalence du jeu en ligne sur le marché agréé par type de JAH en 2024



Sources : ANJ, INSEE estimation de la population majeure au 1er janvier 2024.
Note de lecture : en 2024, parmi les adultes, 2,1% ont misé de l'argent à un JAH sur le marché en ligne agréé.

Remarque
En France, les JAH sont soumis à une interdiction générale de principe assortie d'exceptions strictement définies par le législateur. La réglementation en matière de JAH est inscrite dans le Code de la sécurité intérieure (CSI) où les JAH ne sont « ni un commerce ordinaire, ni un service ordinaire » (article L320-2 du CSI).
Cinq formes principales de jeux sont légalement autorisées et exploitées, que ce soit sous droits exclusifs en points de vente ou dans un cadre concurrentiel pour l'activité en ligne (publication OFDT) :

- *La loterie, qui comprend les jeux de tirage et les jeux de grattage, dont l'offre est exploitée sous un régime de monopole en points de vente et en ligne par la Française des Jeux (FDJ).*
- *Les paris sportifs, dont l'offre de jeu est exploitée en points de vente sous un régime de monopole confiée à la FDJ. Et en ligne de façon concurrentielle. En 2025, 17 opérateurs disposent d'un agrément pour proposer cette offre de jeu en ligne. La liste évolutive des opérateurs autorisés à commercialiser leur offre de jeux est consultable sur le site de l'Autorité nationale des jeux (ANJ).*
- *Les paris hippiques, dont l'offre de jeu est exploitée également en points de vente sous un régime de monopole confié au Pari mutuel Urbain (PMU), et en ligne de façon concurrentielle (5 opérateurs agréés). L'offre de jeu comprend aussi les hippodromes présents en France où les joueurs peuvent réaliser leurs paris en direct.*
- *Le poker, dont l'offre de jeu est exploitée dans les établissements de casino et clubs de jeux (7 clubs de jeux parisiens) mais surtout dans un cadre concurrentiel sur Internet (7 opérateurs agréés).*
- *Les machines à sous et jeux de table proposés par les établissements de casino et les clubs de jeux. Seuls les jeux de table (jeux de contrepartie, jeux électroniques, poker) sont autorisés dans les clubs de jeux.*

Voir la fiche « offre de jeux d'argent et de hasard ».

En savoir plus :
- Les jeux d'argent et de hasard en France en 2024. OFDT ; 2025. Lire.
- Jeux d'argent et de hasard – Synthèse des connaissances. OFDT. Lire.